

La lettre de l'APCMA



LE MOT DU PRÉSIDENT

De très nombreux pays plébiscitent les produits et les valeurs de l'artisanat français

Si l'artisanat est désormais considéré, sur notre territoire, comme un secteur important de l'économie, la perception de son déploiement au-delà des frontières souffre encore de sous-évaluation et mérite d'être mieux exposée. C'est un fait, les entreprises artisanales françaises sont de plus en plus présentes dans le monde entier.

« *L'économie ne s'exporte correctement que si elle connaît sa base.* »* La notion de proximité, qui caractérise les entreprises artisanales, n'exclut aucunement leur présence sur la scène internationale. Bien au contraire, leur fort ancrage territorial fonctionne comme un tremplin qui conduit de très nombreuses entreprises artisanales - cela dans de nombreux métiers - à conquérir des marchés dans le monde entier.

De ces échanges commerciaux et de la reconnaissance des nombreux savoir-faire français naissent d'autres types d'échanges, comme ceux des bonnes pratiques avec nos homologues européens. Plus largement encore, ces échanges s'exercent aussi auprès des pays émergents : les chambres de métiers et de l'artisanat conduisent, avec des artisans volontaires, des opérations de coopération technique et de formation. Les modèles de l'apprentissage et du compagnonnage sont exportés dans le monde entier.

*Pierre Martin, *L'Économie de proximité*, Le Cherche-Midi 2008

Alain Griset



Sommaire

L'INTERNATIONAL

■ Avec 960 000 entreprises et plus de trois millions d'actifs, l'artisanat est un acteur important de la coopération européenne et internationale.

TRIBUNE

■ Jean-Claude Choquet, Président de la CRMA Pays-de-Loire et représentant de l'APCMA au bureau européen de l'artisanat français et à la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones

BRÈVES EUROPÉENNES

■ Réexamen du Small Business Act

IMPULSIONS ACTIONS

■ Partenariat en faveur des artisans et des chambres de métiers de l'Afrique de l'Ouest
■ Artisanat au féminin au Niger : les apports du compagnonnage artisanal

AGIR
POUR
REUSSIR
www.artisanat.fr

Hanovre : les entreprises artisanales de la sous-traitance remarquées

Du 4 au 8 avril 2011, à la Foire de Hanovre, premier rendez-vous mondial des technologies de l'innovation, les entreprises artisanales, dont celles de la sous-traitance, étaient fortement représentées démontrant ainsi la capacité des entreprises artisanales à innover et à être compétitives au niveau international. Cette présence importante de l'artisanat a été rendue possible grâce à l'implication des CMA, notamment celle de Loire-Atlantique et celle de la chambre régionale Rhône Alpes. L'APCMA, quant à elle, était représentée par François Moutot, directeur général.



De g. à d., Joël Fourny, président de la commission de développement économique et territorial, François Moutot, directeur général de l'APCMA, Pierre Lellouche, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, à la foire de Hanovre.

Échanges de bonnes pratiques avec l'artisanat italien

Comment faciliter la création d'entreprises ? Cette question était au cœur des échanges franco-italiens organisés en mars dernier par la Confartigianato, une des principales organisations de l'artisanat italien. Invitée à ces rencontres, l'APCMA a présenté les méthodes employées par les CMA pour accompagner au mieux les entrepreneurs. Une occasion pour les homologues italiens de mieux appréhender l'artisanat français et pour tous les participants de confronter leurs méthodes et approches.

Voyage d'affaires au Qatar et dans les Émirats Arabes Unis

Régulièrement, le réseau national export des CMA organise pour les entreprises artisanales du secteur Habitat-Décoration/Arts de la table haut de gamme, des opérations de prospection sur les Émirats Arabes Unis et au Qatar. Une nouvelle mission export vient d'être organisée par la CMA d'Indre-et-Loire pour douze entreprises artisanales qui ont ainsi pu réactiver leurs contacts commerciaux, présenter leur offre de produits et assurer quelques premières commandes.

Pleins feux sur...

L'intern

Avec 960 000 entreprises et plus de trois millions d'actifs, l'artisanat est l'un des secteurs d'activité les plus dynamiques de l'économie. C'est aussi un acteur important de la coopération européenne et internationale.

Les raisons d'un engagement

On peut légitimement se demander pourquoi les chambres de métiers et de l'artisanat - et les artisans eux-mêmes - dont le public et la clientèle sont situés dans un environnement de proximité s'investissent dans des opérations de développement en dehors des frontières nationales ?

Les raisons en sont simples. À l'origine, il y a la volonté de contribuer à un développement économique et social équilibré. Cette volonté trouve ses fondements dans les valeurs portées par l'artisanat.

Loin d'une conception purement capitaliste, l'artisanat défend l'idée d'une société de l'initiative dans laquelle chacun peut trouver sa place, grâce à son travail, son effort de formation et son insertion dans un tissu local.

Dans l'artisanat, la solidarité n'est pas un vain mot

L'artisanat est naturellement ouvert sur le monde et aux échanges économiques transnationaux. Alors quoi de plus naturel pour les chambres de métiers et de l'artisanat que de devenir actrices de la coopération européenne et internationale et de favoriser le rayonnement de l'artisanat français.

Un échange donnant-donnant

Les chambres de métiers et de l'artisanat ont pour mission et pour métier d'accompagner les artisans dans la réussite de leurs projets, elles ont développé des compétences et

des savoir-faire reconnus acquis par une grande pratique du terrain et une connaissance des problématiques de développement des territoires et des entreprises.

Leur engagement dans des actions de coopération internationale et la mise à disposition de leurs savoir-faire au service de projets de développement leur permettent d'enrichir ce capital et d'acquérir, au contact d'autres cultures professionnelles, une nouvelle vision de leur environnement et du monde.

Solidarité et ouverture sont bien des valeurs fondamentales de l'artisanat.

Une présence à l'international forte et diversifiée

Les actions de coopération européenne et internationale conduites par les chambres de métiers et de l'artisanat et l'APCMA sont diverses et variées tant au plan géographique qu'au plan des thématiques abordées.

Elles illustrent la richesse des champs d'intervention des CMA, leurs compétences à mener à bien des projets de coopération en partenariat avec une multiplicité d'acteurs tels que l'Union européenne, le ministère des Affaires étrangères, les conseils régionaux et généraux, des ONG du Nord et du Sud, des chambres consulaires africaines et les autorités



Un artisan, meilleur ouvrier de France, invité par le président de la République sénégalaise à participer à la première exposition des produits en fer forgé.

nationales en charge de l'artisanat et de la formation professionnelle.

En Europe

Les chambres françaises de métiers et de l'artisanat ont développé des compétences, des méthodologies et des outils qu'elles partagent avec l'artisanat des principaux pays partenaires qui sont l'Allemagne, l'Italie, la Belgique, l'Espagne ou la Grande-Bretagne, la Suède, la Lettonie, la Grèce, la Bulgarie, la Hongrie, la Pologne ou encore la Roumanie...

Les échanges des apprentis ainsi que leur mobilité, le développement de la formation professionnelle continue constituent d'autres secteurs d'intervention importants.

On peut citer à cet égard les actions menées par les CMA du Calvados et de la Vendée pour développer l'entrepreneuriat féminin en Pologne, en Suède ou en Bulgarie et augmenter la qualification professionnelle des femmes.

Des actions innovantes sont, enfin, conduites sur les thèmes clés de la qualité, l'innovation, l'hygiène et la sécurité alimentaire.

À l'international

La présence des CMA à l'échelle internationale est, elle aussi, massive et diversifiée: Algérie, Maroc, Cameroun, Mali, Niger, Sénégal, Congo, Burkina Faso, Bénin, Togo, Mauritanie, Vietnam, Cambodge, Inde, Haïti, Mexique, Colombie, Équateur, Brésil, Canada.

Les CMA se sont de longue date investies dans des actions de coopération technique et pédagogique dans le domaine de la formation professionnelle. Le dernier exemple est la signature de conventions de jumelage entre des instituts tunisiens et la chambre de métiers de Seine-Saint-Denis.

À ce titre et dans le cadre de la coopération franco-tunisienne entre les gouvernements français et tunisiens, la formation de formateurs aux métiers de la boulangerie-pâtisserie et aux métiers de l'hôtellerie sera assurée par le campus des métiers de l'artisanat de Bobigny.

En Afrique, des actions d'appui aux artisans et aux chefs d'entreprise artisanale et à leurs représentants visent à renforcer les compétences artisanales et la capacité de service des corps intermédiaires au bénéfice des petites entreprises et du développement.



JEAN-CLAUDE CHOQUET

Président de la CRMA Pays de Loire et représentant de l'APCMA au Bureau européen de l'artisanat français et à la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF)

Vous êtes très impliqué sur les questions de coopération européenne et internationale. Quel est votre rôle ?

L'APCMA, en lien avec le Bureau européen de l'artisanat français, défend les intérêts de l'artisanat français. En effet, toutes les entreprises artisanales doivent bénéficier de réglementations adaptées leur permettant d'accéder aux marchés européens et internationaux. À cet égard, nous militons pour que le Small Business Act soit efficace pour les entreprises artisanales.

Vous êtes représentant du Bureau de l'APCMA à la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), quel est l'engagement des CMA ?

De nombreuses chambres ont une relation directe de soutien à une CMA africaine. La plupart siègent à la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones. Il est vital que l'artisanat africain se structure et nous considérons que le transfert de notre savoir-faire est un levier mis à la disposition de nos collègues africains pour assurer le développement endogène des territoires locaux. Actuellement, nous coordonnons des missions de compagnonnage artisanal, la mise en place de centres de ressources professionnelles. Nous pilotons également la création d'une galerie virtuelle de l'artisanat africain. Dernièrement, à Nantes les 5 et 6 juillet, trois CMA des Pays de la Loire (Vendée, Maine-et-Loire et Loire-Atlantique), ont accueilli les ateliers de la coopération interconsulaire. Ces ateliers ont regroupé 120 représentants de 23 pays africains et 30 d'autres pays francophones.

Brèves européennes

Réexamen du Small Business Act



Au cours du mois de mai, les institutions européennes ont renouvelé leur engagement à poursuivre la mise en œuvre du Small Business Act (SBA) dans le cadre de son réexamen. Le Parlement européen et le Conseil de l'Union européenne ont ainsi apporté un soutien politique à de nombreuses demandes de l'APCMA en rappelant la nécessité de :

- tenir compte des différences de taille entre les PME et d'appliquer le principe « Penser aux petits d'abord » pas seulement dans la législation mais aussi dans les procédures administratives ;
- appliquer le principe « Une fois seulement-Only once » ;
- renforcer les systèmes de garantie PME ;
- développer l'innovation (technologique et non technologique) ;
- faciliter la représentativité des PME dans le processus de normalisation et leur accès aux normes en publiant en ligne des résumés de normes ;
- renforcer le partenariat entre la Commission, les États membres et la communauté des petites entreprises.

Ces orientations devront trouver une traduction opérationnelle dans les futurs programmes européens.

Le chiffre...

50 000

Le nombre d'emplois induit par les exportations des entreprises artisanales dépasse les 50 000.

Impulsions Actions

UN EXEMPLE

Partenariat en faveur des artisans et des chambres de métiers de l'Afrique de l'Ouest

Sous le pilotage de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Loire-Atlantique, avec la coordination de l'APCMA et l'appui financier



du programme européen PROINVEST, un groupe d'experts français, issus des CMA de Loire-Atlantique et de Vendée, et d'experts africains, vient de réaliser une intervention d'appui en faveur du renforcement des chambres consulaires de métiers des pays membres de l'UEMOA - Union économique et monétaire de l'Afrique de l'Ouest. Sept missions d'expertise ont été organisées pour définir les modalités de mise en

place du premier réseau africain des chambres de métiers. Parmi les priorités identifiées figure la nécessité d'une politique africaine pour la petite entreprise et l'entreprise artisanale, sorte de « Small business act pour l'Afrique ». Cette initiative rejoint les efforts entrepris par l'APCMA en collaboration avec d'autres organisations consulaires telles que la Conférence permanente des chambres consulaires africaines et francophones (CPCCAF), en faveur d'une Charte des droits fondamentaux des petites et moyennes entreprises africaines.

ARTISANAT AU FÉMININ AU NIGER

Les apports du compagnonnage artisanal

Le projet d'appui aux artisanes du Niger, mis en œuvre par l'APCMA illustre une autre forme d'intervention des CMA pour améliorer la situation et les revenus d'artisanes d'autres pays. Pour ce projet visant à renforcer l'autonomie des artisanes du Niger à travers une



diversification de leurs produits et l'accès à de nouveaux marchés, huit missions de compagnonnage artisanal ont été montées. Elles ont concerné cent vingt-six femmes issues de toutes les régions du Niger. Orientées sur la créativité, le design, la production de prototypes, ces missions de compagnonnage ont permis aux artisanes du Niger de réaliser pour le Salon International de l'artisanat à Ouagadougou (SIAO) 2010, quatre collections de produits innovants, de grande qualité et répondant aux tendances du marché international.



La Lettre de l'APCMA • Bimestrielle • Directeur de la publication: Alain Griset • Rédacteur en chef: François Moutot • Rédaction: Isabelle Pouget-Abadie - Élisabeth de Dieuleveult • APCMA - 12, av. Marceau - 75008 Paris - Tél.: 01 44 43 10 00 - www.artisanat.fr • Diffusion: Loïc Langlo (langlo@apcm.fr) Tél.: 01 44 43 10 91 - Fax: 01 44 43 10 46 • Tirage: 4000 exemplaires • Éditeur délégué: Edimédiations - Tél.: 03 87 69 18 18 • Impression: Champagnac • ISSN 1950-8093.

Numéro commun d'appel des chambres de métiers et de l'artisanat: 0825 36 36 36